No E.P.: 7305

Rue: Chemin des Beaux-Champs

Commune: Veyrier

Objet: Circulation et stationnement

Date parution: 09.09.2024

ENQUETE PUBLIQUE

relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)

Dans le cadre de l'autorisation de construire DD 327 317 au chemin des Beaux-Champs, ce dernier fait l'objet d'un réaménagement. Il convient d'y réglementer la circulation et le stationnement au moyen de la signalisation nécessaire.

Sur ce chemin s'y trouve notamment un fonds privé, accueillant l'EMS "Maison de Vessy", sur lequel le stationnement est réglementé en propriété privée. Ce fonds privé fait l'objet de discussion pour qu'il soit cédé au domaine public de la commune de Veyrier.

Cette réglementation en propriété privée va être abrogée, à l'entrée en force du présent préavis liant réglementant notamment le stationnement sur ledit fonds privé.

Avec ce préavis liant, des places de stationnement seront réservées pour l'EMS "Maison de Vessy" au plus tard jusqu'à 12 mois après la mise en service du BHNS ou jusqu'à la cession des fonds concernés au domaine public.

La décision en lien avec l'enquête publique, sera prise sous forme de préavis liant dans le cadre de l'autorisation de construire DD 327317.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.